

**Compte Rendu d'Activité Trimestriel
du 20 mars 2025 au 20 juin 2025 du
Fonds de Placements Collectifs en
Titrisation
FT Auto Mobility**

Table de matière

- I. CARACTERISTIQUES DU FT AUTO MOBILITY A L'EMISSION**
- II. INFORMATIONS PORTANT SUR L'ACTIF DU FONDS AU 31 MAI 2025**
 - 1. SOLDE RESTANT DU ET NOMBRE DES CREANCES**
 - 2. PERFORMANCE DE L'ACTIF**
 - a. DUREE DE VIE MOYENNE RESIDUELLE**
 - b. TAUX DE REMBOURSEMENT ANTICIPE MENSUEL**
 - c. TAUX D'IMPAYE NET**
 - d. TAUX D'IMPAYE A 30 JOURS**
 - e. TAUX DE DECHEANCE MENSUEL**
 - f. TAUX DE PERTE**
 - 3. LA TRESORERIE DU FONDS**
- III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES**
 - 1. VALEUR UNITAIRE DU NOMINAL RESTANT DU DES TITRES**
 - 2. INTERETS BRUTS UNITAIRES DES TITRES**
 - 3. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE**
 - 4. FONDS DE RESERVE AU 31 MAI 2025**
 - 5. FRAIS ET COMMISSIONS**
 - 6. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OBLIGATIONS**

I. CARACTERISTIQUES DU FT AUTO MOBILITY A L'EMISSION

FT Auto Mobility a été constitué le 19 juin 2023 par l'acquisition de 9.294 créances : 7.839 créances de loyers et 1.455 créances de prêts détenus par la SOFAC. Ces Créances Cédées sont :

- des créances de loyers non échues résultant de contrats de location avec option d'achat conclus par l'Initiateur avec des clients d'Auto-Hall ou de l'une de ses filiales au Maroc, ainsi que les créances d'indemnité dues par le locataire concerné en cas de résiliation anticipé du ou des Contrats de Location OA concernés ; et
- des créances de prêt résultant de contrats de prêt conclus par l'Initiateur avec des clients d'Auto-Hall ou de l'une de ses filiales au Maroc, pour financer l'acquisition de véhicules à moteur.

Le montant nominal des créances cédées s'élevait à l'origine à 765.764.799,13 DH. L'acquisition de ces créances a été réglée le 19 juin 2023 par le produit de l'émission de deux catégories de titres dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Types de titres	Nbre de titres	Montant unitaire (MAD)	Nominal total (MAD)	Taux d'Intérêt Nominal	Prime de risque	Date d'amortissement (**)
Obligations	6.261	100.000	626.100.000,00	Taux révisable trimestriellement*	70-80 pbs	20 mars 2027
Parts résiduelles	3.917	5.000	69.585.000,00	NA		20 juin 2038
Total	20.178		695.685.000,00			

*fixé sur la base du taux le plus élevé entre : (i) le taux de référence 13 semaines déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le Jour Ouvré précédant la Date de Révision du Taux d'Intérêt Nominal et (ii) le taux directeur annoncé par le dernier conseil de Bank Al-Maghrib précédant.

Les Porteurs d'Obligations sont couverts par les mécanismes de couverture suivants :

- s'agissant des Créances de Loyers Cédées acquises à toute Date de Cession, la différence positive existant entre, d'une part, la Décote sur les Créances de Loyers Cédées par l'Initiateur à cette Date de Cession et, d'autre part, la somme des Coûts de Gestion et des Coupons payables aux Porteurs d'Obligations à toute Date de Paiement ;
- s'agissant des Créances de Prêt, la différence positive entre, d'une part, les intérêts générés par les Créances de Prêt Cédées et, d'autre part, la somme des Coûts de Gestion et des Coupons payables aux Porteurs d'Obligations à toute Date de Paiement ;
- l'alimentation du Compte de Réserve à hauteur du Montant Affecté à la Réserve applicable et jusqu'à constitution du Niveau de Réserve Requis ;
- l'émission des Parts Résiduelles, dont les droits en intérêt et en principal sont subordonnés respectivement aux droits en intérêt et en principal des Obligations ;
- d'une manière plus générale, les sûretés et Accessoires garantissant les sommes dues au titre des Créances Cédées ; et
- l'application d'un ordre de priorité des paiements spécifique en cas d'ouverture de la Période d'Amortissement Modifié à la suite de la survenance d'un Cas d'Amortissement Modifié.

Les Porteurs de Titres émis par le Fonds ne supportent pas de risques liés à l'insolvabilité du Fonds dès lors que le Fonds n'est pas susceptible de faire l'objet d'une procédure collective.

II. INFORMATIONS PORTANT SUR L'ACTIF DU FONDS AU 31 MAI 2025

c. TAUX D'IMPAYE NET¹ :

- CREANCES DE LOYERS

	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
2023												
(en %)						0,09	0,16	0,18	0,23	0,22	0,32	0,38
2024	0,46	0,52	0,60	0,82	0,89	1,03	0,68	0,77	0,81	0,86	1,00	1,00
(en %)												
2025	1,14	1,25	1,37	1,88	1,09							
(en %)												

- CREANCES DE PRETS

	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
2023												
(en %)						0,24	0,36	0,41	0,56	0,65	0,77	1,02
2024	1,63	2,02	2,12	2,61	2,97	3,85	2,35	2,69	3,27	3,09	3,73	3,85
(en %)												
2025	4,03	4,58	5,19	5,66	3,99							
(en %)												

d. TAUX D'IMPAYE A 30 JOURS² :

- CREANCES DE LOYERS

	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
2023												
(en %)						3,05	3,58	3,33	4,14	4,10	4,11	4,56
2024	5,03	5,18	5,40	7,15	5,98	5,96	7,11	6,27	6,64	6,32	6,49	6,46
(en %)												
2025	6,91	7,26	8,21	7,72	6,66							
(en %)												

¹ Suivant le DI « "Taux d'Impayé Net" désigne, pour un nombre "n" de mois calendaires, le rapport entre : - la somme des loyers à recevoir dont "n" loyers sont exigibles non encore encaissés par SOFAC au cours de la période concernée et la somme des Echéances dont "n" Echéances sont exigibles et non encore encaissées par SOFAC au cours de la période concernée ; et - la somme du solde restant dû global des loyers à recevoir et du Capital Restant Dû global des Echéances au début de la période concernée. »

² Suivant le DI « "Taux d'Impayés à 30 jours" désigne le rapport entre : 22 (i) la somme des échéances/loyers ayant enregistré durant une période un retard de paiement de plus de (30) jours, et (ii) la somme des échéances/loyers facturés de la même période. »

- CREANCES DE PRETS

	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
2023												
(en %)						6,80	7,07	6,86	8,28	7,91	9,49	10,66
2024	11,40	13,16	11,99	16,14	14,66	16,61	10,94	12,41	13,44	12,87	13,11	11,11
(en %)												
2025	14,47	15,17	14,90	13,56	13,45							
(en %)												

e. TAUX DE DECHEANCE ANNUEL :

- CREANCES DE LOYERS

	Tx %
2023	0,08
2024	0,72
2025	0,49 ³

- CREANCES DE PRETS

	Tx %
2023	0,11
2024	3,20
2025	0,59 ⁴

f. TAUX DE PERTE

- CREANCES DE LOYERS

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2023												
(en %)						-	-	-	-	-	-	-
2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(en %)												
2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(en %)												

³ Taux provisoire couvrant uniquement 5 mois (Janvier-Février-Mars-Avril-Mai)

⁴ Taux provisoire couvrant uniquement 2 mois (Janvier-Février-Mars-Avril-Mai)

- CREANCES DE PRETS

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2023												
(en %)						-	-	-	-	-	-	-
2024												
(en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2025												
(en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

3. LA TRESORERIE DU FONDS

Le montant de la trésorerie du Fonds FT Auto Mobility au 31 mai 2025 est de l'ordre de 106,10 millions de dirhams qui est relatif principalement au placement des fonds disponibles en OPCVM monétaire.

Durant le trimestre en cours, le compte du Fonds a été alimenté des flux encaissés des loyers à recevoir et des échéances de prêts qui sont d'un montant total de 114,06 millions de dirhams.

Les disponibilités de trésorerie du Fonds correspondent aux flux encaissés qui ont été placés par la suite en OPCVM monétaire.

III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES

1. VALEUR UNITAIRE DU NOMINAL RESTANT DU DES TITRES

	Obligations A 51393	Parts résiduelles R 51401
Début de période	35.320,00	5 000,00
Amortissement	7 137,00	-
Fin de Période	28.183,00	5 000,00
	Obligations A 51492	Parts résiduelles R 51500
Début de période	83.019,00	5 000,00
Amortissement	7 494,00	-
Fin de Période	75.525,00	5 000,00

	Obligations A 51492	Parts résiduelles R 51500
Début de période	100.000,00	5 000,00
Amortissement	2 838,73	-
Fin de Période	97.161,27	5 000,00

2. INTERETS BRUTS UNITAIRES DES TITRES

Période :	Obligations A 51393	Parts résiduelles R 51401
Période Actuelle	296,06	ND
Période Prochaine	236,23	ND

Période :	Obligations A 51492	Parts résiduelles R 51500
Période Actuelle	778,62	ND
Période Prochain	708,34	ND

Période :	Obligations A 51492	Parts résiduelles R 51500
Période Actuelle	456,90	ND
Période Prochain	811,94	ND

3. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE

Néant.

4. FONDS DE RESERVE AU 20 JUIN 2025

Le solde du compte du fonds de réserve s'élève à 20 752 182,26 dirhams.

5. FRAIS ET COMMISSIONS :

	Montant (TTC)	Pourcentage
Commissions AMMC	91 344,60	1,64%
Commissions de gestion	499 820,89	8,95%
Commissions de dépositaire	101 433,24	1,82%
Frais Maroclear	6 720,00	0,12%
Commission de Placement	1 061 412,00	19,01%
Commissions de Recouvrement	3 822 159,73	68,46%
Total	5 582 890,46	100%

6. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OBLIGATIONS

Obligation 2023-01 – Code 5139 3

Date Échéance	CRD des obligations 2023-01 en début de période	Amortissement
juin-24	70 781	9 584
sept-24	61 197	9 187
déc-24	52 010	8 635
mars-25	43 375	8 055
juin-25	35 320	7 137
sept-25	28 183	6 172
déc-25	22 011	5 414
mars-26	16 597	4 771
juin-26	11 826	4 134
sept-26	7 692	3 622
déc-26	4 070	3 135
mars-27	935	935

Obligation 2024-01 – Code 5149 2

Date de début	CRD unitaire des Obligations 2024-01 en début de période	Amortissement unitaire des Obligations
20-juin-25	75 525,00	7 717,00
20-sept-25	67 808,00	7 318,00
20-déc-25	60 490,00	7 076,00
20-mars-26	53 414,00	6 613,00
20-juin-26	46 801,00	6 069,00
20-sept-26	40 732,00	5 612,00
20-déc-26	35 120,00	7 818,00
20-mars-27	27 302,00	8 007,00
20-juin-27	19 295,00	6 849,00
20-sept-27	12 446,00	5 779,00
20-déc-27	6 667,00	4 888,00
20-mars-28	1 779,00	1 779,00

Obligation 2025-01

Date Échéance	CRD unitaire des Obligations 2025- 01 en début de période	Amortissement unitaire des Obligations
20/06/2025	100 000,00	2 839,00
20/09/2025	97 161,00	5 928,00
20/12/2025	91 233,00	6 527,00
20/03/2026	84 706,00	6 656,00
20/06/2026	78 050,00	6 732,00
20/09/2026	71 318,00	6 646,00
20/12/2026	64 672,00	6 372,00
20/03/2027	58 300,00	5 891,00
20/06/2027	52 409,00	5 526,00
20/09/2027	46 883,00	5 306,00
20/12/2027	41 577,00	5 106,00
20/03/2028	36 471,00	4 835,00
20/06/2028	31 636,00	6 736,00
20/09/2028	24 900,00	7 384,00
20/12/2028	17 516,00	6 321,00
20/03/2029	11 195,00	5 234,00
20/06/2029	5 961,00	4 440,00
20/09/2029	1 521,00	1 521,00

CONTACT

Chakib ELMEZOUARI

DIRECTEUR GENERAL
celmezouari@ssf.ma

Othman ALIOUA

RESPONSABLE GESTION
oalioua@ssf.ma

ADRESSE

SOFAC STRUCTURED FINANCE
57, Bd ABDELMOUMEN,
CASABLANCA
MAROC
TEL.: 05 29 09 96 13